



Divorce bloqué suite a surendettement

Par **pat89**, le **19/10/2009** à **07:13**

Bonjour,rnrnrnje suis en instance de divorce, nous avons avec mon ex femme accepte le principe du divorce et avons une ordonnance de non conciliation mais mon avocat que j'avais au debut de la procedure ne veux plus me défendre suite a un dossier de surendettement je n'arrive plus a assumer les charges courantes et je n'ai pas le droit a l'aide juridictionnel car mon salaire est trop élevé par rapport à leur barêmes et il ne tienne pas compte de mon surendettement. Mon ex femme est parti et m'as laisse tout les credits à payer plus la pension alimentaire.rnrnje ne sais plus quoi faire et je ne peux pas payer un autre avocat.rnrnest-ce que je peux obtenir un avocat commis d'office et comment ?rnrnmerci de vos réponses